

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 MARS 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Gérard FRECHOU à Jean-Michel BELLOT
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Bernadette BOERIE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Christophe GUERY.

RAPPORT N° 8

CONFLUENCE : SECURISATION DU SITE

M. GAILLAT rappelle qu'à la suite de la réception de la médiathèque et du parvis, le 26 mars, la CCPO assurera la gestion du site en collaboration avec la ville d'Oloron qui prendra en charge, à terme, les passerelles et le parvis.

Dans l'attente et afin de répondre aux normes de sécurité tant vis-à-vis du Code du Travail que de la gestion des espaces publics, il convient de sécuriser le site.

Après discussion entre les représentants de la ville d'Oloron et de la CCPO, il a été convenu ce qui suit :

- A partir du 26 mars, la ville d'Oloron mettra en place des grilles aux extrémités des accès du chantier

- La ville financera un garde corps provisoire en limite du parvis pour assurer la protection vis-à-vis du « trou » laissé par la démolition de l'immeuble Carçabal et de la zone d'exploitation de l'usine hydro-électrique.

Ces protections s'avèrent nécessaires tant que les travaux dont l'étude a été confiée au cabinet HORIZON (atelier CORAJOURD) n'auront pas été réalisés.

Ces prestations s'élèvent à 7 360.00 € HT environ et seront réglées sur facture à l'entreprise CANCE METAL, sur l'opération Parvis.

- La CCPO prendra en charge la sécurisation de la promenade Belvédère autour de la médiathèque. Cela consiste en la pose de deux grilles à chaque extrémité et éventuellement d'un escalier raccordant la promenade au parvis pour assurer la continuité de l'issue de secours de la médiathèque.

Les négociations avec les services du SDIS se poursuivent pour s'assurer de la nécessité de construire cet escalier provisoire. Le coût de ces prestations sera inclus dans l'opération médiathèque et fera l'objet d'une commande séparée à l'entreprise CANCE METAL.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les dépenses correspondant au garde corps à l'entreprise CANCE.
- **VOTE** les crédits nécessaires qui sont disponibles sur l'opération parvis.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 Mars 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY